

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déversement accidentel de produits pétroliers à Bassam Mesures d'urgence et de protection des plages et des populations Abidjan, le 29 Décembre 2025

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique informe l'opinion publique qu'un **déversement accidentel de produits pétroliers** est survenu **le samedi 27 Décembre 2025 vers 22h 05 mn**, lors de la phase test de déchargement de pétrole brut léger sur le site de la Bouée 2 de la Société Ivoirienne Raffinage (SIR) sis à Vridi, dans la commune de Port-Bouet, entraînant une **pollution partielle de certaines plages environnantes**, à Grand Bassam, Azuretti, Modeste et Mondoukou.

Dès la constatation de l'incident, **les dispositifs d'intervention d'urgence ont été immédiatement activés** en collaboration avec les services techniques dont le CIAPOL, et les équipes spécialisées en lutte antipollution de la SIR.

Pour contenir cette pollution, les mesures suivantes ont été prises :

- Mise en place de **barrages flottants** pour contenir la pollution
- Déploiement d'équipes spécialisées pour la **récupération des hydrocarbures**
- Surveillance continue de la qualité des eaux et du littoral
- Nettoyage progressif des plages affectées
- Évaluation environnementale pour mesurer les impacts sur les écosystèmes marins et côtiers.

Par mesure de précaution, **l'accès aux plages concernées est temporairement restreint** et les activités de baignade, de pêche et de loisirs nautiques y sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Même si, aucun impact sur la santé humaine n'a été signalé à ce stade, les populations riveraines sont invitées à ne pas consommer les ressources halieutiques retrouvées sur les plages et à **respecter strictement les consignes de sécurité** émises par les autorités.

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique réaffirme son **engagement total pour la protection de l'environnement**, la transparence de l'information et la **remédiation complète des zones affectées**. Une enquête est en cours afin de déterminer les causes exactes de l'incident et d'éviter toute récurrence.

Le Ministre

ASSAHORÉ Konan Jacques